VILLE DE BRUXELLES
Espaces Publics, Participation,
Environnement, Mobilité, Commerce
et Tourisme
Cabinet de l'Echevin

STAD BRUSSEL
Openbare Ruimten, Participatie,
Milieu, Mobiliteit, Handel
en Toerisme
Kabinet van de Schepen

PV 14 DE LA COMMISSION VÉLO DE LA VILLE DE BRUXELLES DU 25 NOVEMBRE 2005

ATTENTION ADRESSE VELO

PRÉSENTS

VILLE DE BRUXELLES :

P. DECLOUX : Echevin de la Mobilité

M. VERKINDERE : Cabinet de l'Echevin Decloux

P. MAILLET : Cabinet de l'Echevin Decloux

D. BILLIOUW : Cabinet de l'Echevine Mathias

P. VAN OBBERGHEN : département Urbanisme - 1er aménagement voiries, trottoirs, espaces verts

A. BURY : POLICE/TRA

AED :
U. SCHOLLAERT

EUCG :
T. COOPER

PLACEOVELO :
L. COVELIERS

GAQ :
A. DEWEZ

EXCUSÉS

VILLE DE BRUXELLES :
M. DANDOY : département Urbanisme - Eco-conseil

COMITE DE DEFENSE DES HABITANTS DE BRUXELLES-CENTRE + EUCG:
B. DOEMPKE

LIGUE DES FAMILLES :
J. DEKOSTER

P. TOUSSAINT

Hôtel de Ville - Grand Place - 1000 BRUXELLES - Stadhuis - Grote Markt - 1000 BRUSSEL
T. 02/279.48.10 - F. 02/279.48.21 - e-mail : Cabinet.Ph.Decloux@brucity.be - Kabinet.Ph.Decloux@brucity.be

VILLE DE BRUXELLES
Espaces Publics, Participation,
Environnement, Mobilité, Commerce
et Tourisme
Cabinet de l'Echevin

STAD BRUSSEL
Openbare Ruimten, Participatie,
Milieu, Mobiliteit, Handel
en Toerisme
Kabinet van de Schepen

INTRODUCTION PAR L'ECHEVIN PH. DECLOUX

Transfert de compétence

L'Echevin Decloux souligne qu'il a désormais la compétence des Espaces Publics.

Projet au niveau des Boulevards du Centre

Projet d'aménagement à l'essai par marquage au sol sur l'axe De Brouckère-Anspach-Lemonier :

- établissement d'une bande large de circulation par sens
- d'une piste cyclable continue,
- marquage systématique des traversées piétonnes,
- aménagement de zones avancées pour cyclistes,

et modification de la programmation des phases de feux de signalisation afin de permettre la traversée piétonne simultanée des carrefours dans le sens longitudinal, transversal et diagonal lorsque la configuration des lieux le permet.

Le projet intégrera les modifications liées à l'établissement d'un contre-sens bus depuis la rue des Alexiens jusqu'au Bld Anspach. Dans ce cadre, il y aura au niveau du Bld 2 bandes de circulation, plus une bande réservée pour les bus et les cyclistes.

Ces aménagements permettront d'assurer la sécurité des modes de déplacements doux (cyclistes, piétons), d'améliorer la fluidité des déplacements, d'éviter l'encombrement des carrefours par des véhicules en attentes de tourner. Sous réserve de l'avis de Police et des possibilités de modification des contrôleurs de feux, le projet devrait être mis en œuvre pour Dring Dring 06.

Projet au niveau de Houba de Strooper/Bockstael

- Aménagement incitant les voitures à emprunter la rue Bogaerd plutôt que de continuer sur Bockstael, de sortes à désengorger le centre de Laeken du trafic de transit.
- Modification du carrefour Bockstael/Bogaerd par la STIB.
- Aménagement d'un couloir bus + vélo avec berne centrale depuis ce carrefour jusqu'à la Place Bockstael
- Bockstael-Houba (jusqu'au Commissariat) : établissement d'une seule bande large de circulation avec piste cyclable.
- Houba (après Commissariat) : limitation à 1 bande de circulation dans le sens entrant et 2 bandes dans le sens sortant vers le ring.

L'Echevin rappel que l'objectif est de mettre en place des aménagements sécurisés afin de voir le nombre de nouveaux cyclistes augmenter à Bruxelles.

Limitation du trafic des poids lourds

=> Lettre de l'Echevin à la Région Flamande afin de demander la mise en place d'une signalisation spécifique pour les poids lourds au niveau du ring et ce, en fonction du futur centre TIR (MD + R. Van De Perre)

Hôtel de Ville - Grand Place - 1000 BRUXELLES - Stadhuis - Grote Markt - 1000 BRUSSEL
T. 02/279.48.10 - F. 02/279.48.21 - e-mail : Cabinet.Ph.Decloux@brucity.be - Kabinet.Ph.Decloux@brucity.be

1. APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION DU 21 SEPTEMBRE 2005

PV approuvé.

2. SUIVI DES POINTS DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

2.1. SUL (agenda de mise en œuvre)

Le bureau Agora a transmis aux Travaux de Voirie l'étude sur les SUL pour tout le territoire, hormis le Pentagone. La mise en œuvre par les TV se fera en fonction de la mission de rationalisation de la signalisation. Cette mise en œuvre a déjà commencé dans le quartier NE et reprendra dès janvier sur le budget 06.

La mise en SUL de la rue de Trèves (entre Lalaing et Loi) est prévue pour janvier 06.

Insister sur le marquage au sol en plus de la signalisation.

=> *Le cabinet évaluera avec les TV la possibilité de mettre en place*

- *rapidement un panneau « excepté cyclistes » au croisement Charlemagne/Joseph II et rue Marie Bourgogne au croisement de la rue Montoyer*
- *une piste cyclable entre les squares Margueritte et Marie-Louise*
- *une prolongation de la bande rouge et marquage avec tirets blancs sur le Bld de Charlemagne (entre la rue de Stevin jusqu'à la rue de la Loi)*
- *une traversée cycliste du Square Ambiorix pour joindre la rue de Pavie à la rue Archimède (par la mise en place d'un panneau « piétons et cyclistes »). Les freins sont qu'il s'agit d'un parc classé et qu'il faut respecter la quiétude des piétons promeneurs.*
- *un marquage au sol sur toute la longueur du SUL de la rue du Commerce entre Joseph II et rue de la Loi*

De plus, la question du suivi des aménagements sera posée (compte rendu des avancées).

Insister sur l'aspect sensibilisation au respect des SUL. Des bandelettes de sensibilisation sont disponibles en quantité auprès de la Région.

=> *Un article sur les SUL est déjà prévu dans un prochain Brusseleir. Voir la possibilité d'avoir une rubrique systématique (MV)*

=> *Voir la possibilité de faire une campagne bandelettes SUL sur les par brises via les stewards TCM (Cab. Dx). Si elles sont mises au courant, les associations cyclistes pourraient faire la démarche de sensibilisation au niveau les nouveaux SUL.*

2.2. Ramassage scolaire à vélo, plans de déplacement scolaires et brevet cycliste

Le Ministre Smet a répondu à l'Echevin concernant l'élaboration de plans de déplacements scolaires : des projets pilotes sont menés via NME-Link et les possibilités de mise en place d'un cadre légal est étudié via l'IBSR.

Il manque souvent des ranges vélo à l'intérieur des écoles, cependant, il est a remarquer que certaines directions sont parfois fortement réticentes vis-à-vis du vélo !

Pro Vélo fait passer le brevet dans des écoles d'autres communes bruxelloises. La Ville pourrait désormais intégrer cela au niveau de sa prochaine Convention avec Pro Vélo.

2.3. Stationnement vélo

Il est unanimement décidé qu'il n'est pas utile d'agir au niveau du règlement des terrasses.

L'aménagement de ranges vélo n'est pas spécifiquement planifié dans les études zones 30 du Pentagone.

Le modèle de la Ville est de 60 cm. Une centaine de U renversés sont prévus pour 06. Moins de la moitié des emplacements sont déjà identifiés aujourd'hui.

=>Le Cabinet transmettra la liste des range vélo installés en 05 et des emplacements prévus en 06 (MV).

=> les propositions d'emplacements sont à transmettre au cabinet Decloux. Le Cabinet verra également selon le plan vélo transmis par le GAQ.

=> rue de Charlequin/Bordiau : faire vérifier le respect des 1,5m de libre (MV)

2.4. Vol de vélos

800 déclarations de vol de vélo par an au niveau de la Région Bruxelloise.

Mr Bury donne des chiffres moyens de 0 à 2 vols de vélo les dimanches, avec un chiffres de 13 vols lors du dimanche sans voitures.

Luc Coveliers indique que des info intéressantes sur cette problématique seront mises sur le site de l'AVCB suite au forum récemment organisé. Le vol est présenté comme le second frein à l'utilisation du vélo. D'où, l'importance de la sensibilisation sur comment bien attaché sont vélo. La Ville prépare des autocollants à mettre sur les range vélo à ce propos.

Résultat de l'action de gravage tous les mercredis avec les gardiens de parc et l'asbl BRAVVO jusque fin octobre dans le Parc Royal :128 vélos gravés (action clôturée le 30/10 soit 10 après-midi soit 12 vélos/séance). Bons résultats, réédition prévue. La promotion devrait être améliorée.

=> Se renseigner sur les possibilités d'initiatives gratuites de gravage lors d'événements importants via la SPP (MV).

=> Le Cabinet se renseigne sur les possibilités de contrôle des cartes d'ambulants par le Dpt du Commerce sur le marché du Midi.

2.5. Bande bus Montagne de la Cour + Ravenstein

En ordre au niveau de la rue Montagne de la Cour. La demande au niveau de Treurenberg a été introduite il y a un certains temps.

=> *Suivi par Mr Bury au niveau de Treurenberg et de Ravenstein .*

U. Schollaert indique la suppression dans le code du gestionnaire de la limitation des 3,5 m des bandes Bus + vélo.

=> *Copie à U. Schollaert de la lettre de l'Echevin au Ministre fédéral Landuyt pour réclamer un panneau complémentaire « bus+vélo+taxi » sous forme de pictogramme combiné (MD)*

2.6 Vade-mecum régional aménagements cyclables

Le vade-mecum des aménagements cyclables est en cours d'élaboration et la participation des communes est sollicitée. La Ville y participe.

Les premiers modules concerneront les SUL et les marquages au sol (mars-avril 06). Viendront ensuite les bandes bus + vélo. Le bureau d'études Agora a été désigné pour la rédaction des feuillets. La problématique des pavés sera également abordée.

=>*U. Scollaert prend contact avec F. Depoortere afin d'organiser une campagne renforcée de sécurisation lors de l'ouverture de la nouvelle piste cyclable Av. de Stalingrad et pendant plusieurs mois. P. Van Obberghen préviendra lorsque les marquages seront effectués.*

2.7. Carrefour SUL de la rue des Petits Carmes/rue du Pépin (possibilité de placement d'un miroir pour prévenir les cyclistes de la priorité de droite).

Pierre Maillet signale un problème de visibilité du trafic venant de la rue du Pépin.

Plusieurs solutions possibles : miroir, mais aussi potelets à l'angle pour obliger les véhicules à ne pas prendre à la corde le virage au risque de renverser les cyclistes.

Remarque : le problème vient de la vitesse excessive des voitures.

=> *Voir les possibilités avec les Travaux de Voiries (Cab. Dx).*

3. NOUVEAUX POINTS

3.1. Enlèvement des épaves vélos (L. Coveliers)

Les épaves de la gare centrale ont été retirées par la Ville. Il faudrait prévoir un service spécifique et équipé pour cela à la Ville. Aujourd'hui, il y a deux possibilités, soit par l'Urbanisme en tant qu'objet trouvé, soit par la Propreté.

Système de Gand : placer un autocollant d'avertissement 15 jours avant le retrait du vélo.

3.3. Suivi des demandes cyclistes (L. Coveliers)

Gestion des demandes/remarques/plaintes des cyclistes : nombres, suivi, …

Cependant, le suivi des demandes est confronté aux procédures propres au fonctionnement d'une administration. De plus, il est nécessaire d'être certain de ses informations lorsqu'une réponse est donnée.

=> *Voir les possibilités d'établir une boite mail spécifique (MV).*

4. DIVERS

- Annonce de la journée du Fietsersbond le 1-12-05

- Demande de la « Promenade Verte » auprès de la Région pour que le tracé passant par NOH fasse partie de la promenade régionale.

- Mr Cooper indique que les aménagements cyclistes mis en place au niveau de la Commission Européenne ont un succès immédiat (exemple des ranges vélo aménagés à l'entrée et déjà bien remplis).

ATTENTION !

VEUILLEZ NOTER LES DATES RETENUES POUR LES COMMISSIONS VÉLO DE L'ANNÉE 2006

Vendredi 24/02/06, 26/05/06, 08/09/06 et 24/11/06

9h00 - Salle de Lecture de l'Hôtel de Ville